



Assemblée générale

Distr. générale
17 octobre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 69 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance
économique spéciale : renforcement de la coordination
de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes
des Nations Unies**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 octobre 2022

[sans renvoi à une grande commission (A/77/L.3)]

77/1. Expression de solidarité et appui au Gouvernement et au peuple pakistanaï, et intensification des secours d'urgence et des activités de relèvement, de reconstruction et de prévention à la suite des récentes inondations dévastatrices

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991, en annexe de laquelle figurent les principes directeurs pour le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence du système des Nations Unies, et toutes ses résolutions sur la coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles, de la phase des secours à celle de l'aide au développement, et rappelant les résolutions adoptées par le Conseil économique et social lors des débats consacrés aux questions humanitaires à l'occasion de ses sessions de fond,

Rappelant le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement², l'Accord de Paris³ et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴,

¹ Résolution 70/1.

² Résolution 69/313, annexe.

³ Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

⁴ Résolution 69/283, annexe II.



Réaffirmant les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance applicables à l'aide humanitaire,

Notant que l'ampleur de la destruction et des pertes en vies humaines causées par les inondations sans précédent provoquées par la fonte des glaciers et les violentes pluies de mousson, dans une région normalement aride, témoigne des effets néfastes des changements climatiques et de la vulnérabilité croissante des pays face à ce phénomène,

Soulignant qu'il faut remédier aux conséquences économiques, sociales et environnementales des changements climatiques et insistant sur le fait qu'il faut prendre des mesures à tous les niveaux pour agir plus énergiquement en faveur de la résilience, au moyen, notamment, de la gestion durable des écosystèmes, de plans d'adaptation et de stratégies d'atténuation, de sorte à réduire les conséquences et les coûts des catastrophes naturelles pour les pays particulièrement vulnérables face aux changements climatiques comme le Pakistan,

Profondément préoccupée par les effets dévastateurs d'inondations sans précédent qui ont fait de nombreux morts, causé d'importants dégâts et entraîné le déplacement des habitants et la privation de sources de revenus, de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de sécurité sanitaire et d'accès aux infrastructures sociales, et par la nécessité de rétablir d'urgence des conditions normales pour la population,

Constatant qu'il faut d'urgence mener une opération massive de sauvetage et de secours et appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction,

Réaffirmant qu'il est nécessaire de continuer d'appuyer solidement et résolument les premières opérations de secours humanitaire et les activités de relèvement rapide, de redressement, de reconstruction et de développement, notamment à moyen et à long terme, dans un esprit de solidarité et de coopération internationales pour faire face à cette catastrophe naturelle,

Se félicitant de l'aide et des contributions que la communauté internationale, dont des gouvernements, des organisations internationales et des entités de la société civile et du secteur privé, a apportées aux efforts de secours et de relèvement visant à faire face aux suites de la catastrophe, qui traduisent la volonté internationale de faire preuve de solidarité et de coopération, et appréciant à sa juste valeur dans ce contexte le rôle assumé par le peuple et le Gouvernement pakistanais,

Se félicitant que l'Organisation des Nations Unies ait lancé conjointement avec le Gouvernement pakistanais, le 30 août 2022, le Plan d'intervention de 2022 dans les zones inondées du Pakistan, et que le Secrétaire général ait le souci constant d'intensifier les opérations mondiales de secours en vue de satisfaire les besoins urgents et immédiats des populations sinistrées,

Notant l'appel lancé par le Secrétaire général durant et après sa visite au Pakistan pour qu'une aide massive soit fournie au pays en tant que geste de solidarité humanitaire et en réponse à la demande de « justice climatique » exprimée par le Pakistan,

Réaffirmant que le système des Nations Unies doit veiller à la rapidité, à l'adéquation, à l'efficacité, à la cohérence et à la coordination des activités d'aide humanitaire, de relèvement rapide et de reconstruction menées par tous les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, lesquels doivent agir à l'appui du Gouvernement pakistanais et en coordination avec lui,

1. *Exprime sa solidarité et sa sympathie pleines et entières* envers le peuple pakistanais touché par les inondations, ainsi que son soutien au Gouvernement pakistanais ;
2. *Se réjouit* que le Gouvernement pakistanais, les organisations et organismes compétents des Nations Unies, les pays donateurs, les institutions financières régionales et internationales, les organisations internationales compétentes et la société civile, ainsi que les services nationaux et locaux de secours, coopèrent efficacement dans le cadre de la coordination et de l'acheminement des secours d'urgence, et souligne qu'il faut maintenir cette coopération et cette aide tout au long des opérations de secours et des travaux de relèvement et de reconstruction en cours, de façon à accroître la résilience et à réduire la vulnérabilité face aux risques naturels ;
3. *Souligne* qu'il faut d'urgence renforcer la capacité d'adaptation et la résilience et réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, et exhorte à cet égard les États Membres à continuer d'entreprendre des processus de planification de l'adaptation et à intensifier la coopération dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe ;
4. *Exhorte* la communauté internationale, en particulier les pays donateurs, les institutions financières internationales et les organisations internationales compétentes, ainsi que le secteur privé et la société civile, à apporter tout leur appui et toute leur assistance au Gouvernement pakistanais pour l'aider à atténuer les effets dévastateurs des inondations et à répondre aux besoins de relèvement et de reconstruction à moyen et à long terme ;
5. *Considère* qu'il importe d'améliorer l'accès au financement international de l'action climatique pour aider les pays en développement, notamment ceux qui sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques, à s'adapter à ces changements et à en atténuer les effets, et salue l'action menée à cet égard ;
6. *Demande* à la communauté internationale d'accroître l'aide humanitaire et d'intensifier l'action de relèvement au Pakistan, de sorte à rétablir et à renforcer les chances du pays de parvenir au développement durable, et encourage les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organismes humanitaires à continuer de coopérer pour répondre aux différents besoins des populations touchées, en particulier les plus vulnérables ;
7. *Souligne* que la communauté internationale doit veiller à maintenir, au-delà des secours d'urgence actuels, la volonté politique nécessaire pour soutenir les opérations de relèvement, de reconstruction et de réduction des risques à moyen et à long terme ainsi que le plan d'adaptation mis en œuvre à tous les niveaux par le Gouvernement pakistanais ;
8. *Accueille avec satisfaction* la proposition qui a été faite de convoquer dans les meilleurs délais une conférence d'annonce de contributions afin de solliciter l'aide et les engagements nécessaires pour les phases de relèvement et de reconstruction à long terme dans les zones frappées par la catastrophe, et demande aux États Membres d'y participer au plus haut niveau ;
9. *Prie* le Secrétaire général et les entités des Nations Unies de continuer, dans le cadre de leur mandat, d'aider le Gouvernement pakistanais à établir un plan de reconstruction résiliente face aux changements climatiques qui tienne compte des priorités nationales et des impératifs de développement et soit conforme aux objectifs de développement durable et à l'Accord de Paris, plan qui sera présenté à la conférence d'annonce de contributions ;

10. *Prie également* le Secrétaire général et les entités des Nations Unies de redoubler d'efforts pour sensibiliser la communauté internationale aux besoins qu'a le Pakistan sur le plan humanitaire et en matière de redressement et de reconstruction et pour mobiliser à l'échelle internationale un appui et une aide efficaces, immédiats et appropriés en faveur du Pakistan ;

11. *Prie* le Secrétaire général et les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies d'appuyer les activités de secours, de relèvement et de reconstruction qui sont actuellement menées par le Gouvernement pakistanais ;

12. *Prie* le Secrétaire général d'assurer un suivi régulier au titre des objectifs de développement durable, de lui communiquer des informations actualisées sur l'application de la présente résolution au deuxième trimestre de 2023 et de lui présenter, à sa soixante-dix-huitième session, dans la limite des ressources existantes, un rapport complet au titre de la question intitulée « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale ».

*15^e séance plénière
7 octobre 2022*